

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation AnBer
Reconnue d'Utilité Publique

836 Bois d'Achelles

59910 BONDUES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

Fondation ANBER

Reconnue d'Utilité Publique

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Aux membres,

1. Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Conseil d'Administration, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la fondation ANBER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de mon rapport.

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification des documents adressés aux membres de la Fondation

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la fondation relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. 

BERTRAND LEROY

Commissaire aux comptes, inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC des Hauts-de-France

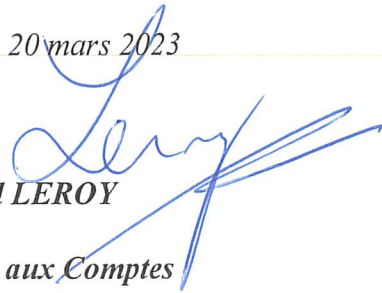
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;*
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;*
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;*
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;*
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.*

Fait à Lille, le 20 mars 2023


Bertrand LEROY

Commissaire aux Comptes

Fondation AnBer

Exercice clos le 31/12/2022

Sommaire

Bilan Actif	1
ACTIF	1
<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>1</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>1</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>1</i>
PASSIF	2
<i>Fonds propres</i>	<i>2</i>
<i>Fonds reportés et dédiés</i>	<i>2</i>
<i>Provisions</i>	<i>2</i>
<i>Dettes</i>	<i>2</i>
<i>Engagements donnés</i>	<i>2</i>
Compte de résultat	3
<i>Produits d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Charges d'exploitation</i>	<i>3</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>3</i>
<i>Charges financières</i>	<i>4</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>4</i>
<i>Charges exceptionnelles</i>	<i>4</i>
<i>Evaluation des contributions volontaires en nature</i>	<i>4</i>
Annexe au Bilan et au Compte de Résultat	5

Bilan Actif

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
TOTAL (I)				
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
. Créances clients, usagers et comptes rattachés				
. Créances reçues par legs ou donations				
. Autres				692 493
Valeurs mobilières de placement	4 927 687		4 927 687	5 997 445
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	11 267 198		11 267 198	7 587 063
Charges constatées d'avance	1 702		1 702	2 836
TOTAL (II)	16 196 586		16 196 586	14 279 836
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF	16 196 586		16 196 586	14 279 836

Bilan Passif

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
Fonds propres		
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>		
. Fonds propres statutaires		
. Fonds propres complémentaires		
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>		
. Fonds statutaires		
. Fonds propres complémentaires	1 601 000	1 601 000
Ecart de réévaluation		
<i>Réserves</i>		
. Réserves statutaires ou contractuelles		
. Réserves pour projet de l'entité		
. Autres		
Report à nouveau	31 957	28 767
Excédent ou déficit de l'exercice	2 511	3 191
Situation nette (sous total)	1 635 469	1 632 957
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	1 635 469	1 632 957
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	810 305	858 000
Fonds dédiés	12 140 372	11 088 466
TOTAL (II)	12 950 677	11 946 466
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 428	10 650
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	5 141	3 664
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 588 871	686 100
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (IV)	1 610 440	700 414
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	16 196 586	14 279 836
Engagements donnés		

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Total	Total
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
. Ventes de biens		
. dont ventes de dons en nature		
. Ventes de prestations de services		
. dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
. Concours publics et subventions d'exploitation	1 000	1 000
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation		
consomptible		
. Ressources liées à la générosité du public		
. Dons manuels	6 514 534	5 646 950
. Mécénats		
. Legs, donations et assurances-vie	3 927 107	5 261 165
. Contributions financières		
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge		
Utilisations des fonds dédiés	3 276 042	2 515 369
Autres produits		1
Total des produits d'exploitation (I)	13 718 683	13 424 484
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises		
Variations stocks		
Autres achats et charges externes	117 239	131 757
Aides financières	10 373 309	9 905 014
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements	50 000	34 953
Charges sociales	16 582	23 521
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	3 180 254	3 374 216
Autres charges	16 405	10 825
Total des charges d'exploitation (II)	13 753 789	13 480 287
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	- 35 106	- 55 802
Produits financiers		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	52 044	31 940
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	1 682	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	10 542	27 899
Total des produits financiers (III)	64 267	59 839

	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	26 650	846
Total des charges financières (IV)	26 650	846
RESULTAT FINANCIER (III – IV)	37 617	58 993
RESULTAT COURANT avant impôts (I – II + III – IV)	2 511	3 191
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les sociétés (VIII)		
Total des produits (I + III + IV)	14 077 784	13 484 323
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	14 075 273	13 481 133
EXCEDENT OU DEFICIT	2 511	3 191
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
. Dons en nature		
. Prestations en nature		
. Bénévolats		
Total		
Charges		
. Secours en nature		
. Mise à disposition gratuite de biens et services		
. Prestations		
. Personnel bénévole		
Total		

Annexe au Bilan et au Compte de Résultat

La fondation AnBer est une fondation reconnue d'utilité publique par décret du 21 mars 2002. Ses statuts ont été modifiés par arrêté du 5 octobre 2009 pour être fondation abritante.

Conformément à ses statuts, la fondation a pour but de réaliser des actions caritatives destinées à la lutte contre la misère, la maladie et l'ignorance et à l'appui de toute action contribuant à la restructuration et à la consolidation de la Société.

La fondation abrite 38 fondations sous égide.

1) CADRE LEGAL DE REFERENCE

Annexe au bilan avant répartition de l'excédent du résultat clos le 31/12/2022 dont le total est de 16 196 586 euros, et au compte de résultat présenté sous forme de liste et dégageant un excédent de 2 511 euros.

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été établis conformément au nouveau règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2) FAITS SIGNIFICATIFS

La Fondation ne fait pas de campagne d'appel public à la générosité. Le nombre de Fondations abritées est de 38 au 31 décembre 2022 (3 nouvelles fondations sur 2022). La trésorerie de chaque fondation sous égide est individualisée par un compte bancaire spécifique dans la comptabilité de la Fondation AnBer.

Les produits financiers des placements des fonds reçus pour les fondations abritées ont été restitués à chaque fondation pour un total de 3 481.44 euros. Cette restitution a été comptabilisée directement dans les dons reçus pour les fondations abritées.

Les frais de gestion prévus dans les conventions entre la Fondation AnBer et les fondations abritées ont été abandonnés par la Fondation AnBer pour un total de 67 620,49 Euros. Compte tenu de cette décision d'abandon des frais de gestion, ceux-ci n'ont pas été comptabilisés.

Λ

3) REGLES ET METHODES COMPTABLES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La Fondation ne possède pas d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

3.2 Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Conformément à l'article 11 des statuts, le fonds de dotation (dotation initiale) est placé en valeurs mobilières, cotées ou non, en bons du trésor, en titres de créances négociables. La plus-value latente sur ces placements représentant la dotation est de 101 950.59 euros.

Les plus-values latentes sur les autres produits de placement de la trésorerie et des fondations abritées au 31/12/2022 ne sont pas comptabilisées et s'élèvent à 299 024.06 euros.

3.3 Donations d'usufruit, mécénat

Les donations temporaires d'usufruit et le mécénat reçus au cours de l'exercice sont comptabilisés sur des lignes distinctes du compte de résultat. Les fonds non utilisés à la clôture de l'exercice sont constatés en fonds reportés ou dédiés.

Les fonds reçus au titre des Fondations abritées sont comptabilisés de manière individualisée dans les comptes de la Fondation AnBer. Le total des dons et donations temporaires d'usufruit reçues par les fondations abritées est donné en page 5.

3.4 Charges d'exploitation

Les autres achats et charges externes, ainsi que les salaires et traitements correspondent aux frais de fonctionnement de la Fondation et des fondations abritées et s'élèvent à 200 225 euros. Les charges de fonctionnement de la Fondation abritante sont de 155 311 euros et ceux des fondations abritées sont de 44 915 euros.

Les aides financières octroyées, soit 10 373 309 euros, correspondent aux versements effectués par la Fondation au titre de ses actions conformément à son objet. Elles intègrent pour 6 304 094 euros de dons des Fondations sous égide. La part propre à la Fondation AnBer est donc de 4 069 215 € (4 973 500 € en 2021).

Les fonds reçus par la Fondation AnBer et par les fondations sous égide non encore consommés pour les actions conformes à son objet à la fin de l'exercice sont constatés en « Fonds reportés et dédiés ».

4) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NAUTRE

La fondation bénéficie du temps passé par les membres du bureau et du conseil d'administration pour :

- l'analyse des demandes de dons,
- la rencontre des donateurs et des membres des fondations abritées,
- les visites des associations aidées,
- les visites et rendez-vous avec les partenaires (institutionnels, privés...).

L'ensemble de ces temps ne fait pas l'objet d'une évaluation de la part de la fondation.

5) COMPARABILITE DES COMPTES

Afin de rendre comparables les comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent, le tableau donné en annexe page 6 distingue les flux du compte de résultat par grands postes entre la Fondation AnBer et les fondations sous égide.

6) TABLEAUX ANNEXES

Tableau des échéances des créances et des dettes	Page 8
Tableau de variation des Fonds Propres	Page 9
Tableau de variation des Fonds dédiés	Page 10
Tableau de comparaison du compte de résultat Fondation AnBer/fondations sous égide	Page 11
Tableau du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public	Page 12

7) AUTRES POINTS PREVUS PAR LE CODE DE COMMERCE

Les autres points prévus par le décret, le code de commerce ou le règlement 2018-06 sont non applicables ou non significatifs.

Etat des créances et des dettes

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances			
Charges constatées d'avance	1 702	1 702	
TOTAL	1 702	1 702	0

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	16 428	16 428		
Dettes fiscales et sociales	5 141	5 141		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 588 871	1 588 871		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	1 610 440	1 610 440		

Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
<i>Fonds propres sans droit de reprise :</i>					
Dotation statutaire initiale	1 601 000				1 601 000
Fonds propres complémentaires					
<i>Fonds propres avec droit de reprise :</i>					
Fonds statutaires					
Fonds propres complémentaires					
<i>Réserves :</i>					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
<i>Autres réserves</i>					
Report à Nouveau	28 767	3 191			31 957
Excédent ou déficit de l'exercice	3 191	(3 191)	2 511		2 511
Situation nette	1 632 957	0	2 511		1 635 469
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	1 632 957	0	2 511		1 635 469

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture de l'exercice	Reports de l'exercice	Utilisations : Montant total	Utilisations : dont remboursements	A la clôture Montant global	A la clôture Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
SUBVENTIONS						
TOTAL SUBV.	0	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC Pour la fondation abritante Donations d'usufruit fondateurs						
Donations d'usufruit autres donateurs	858 000	810 305	858 000		810 305	0
Autres dons et contributions	1 211 000	2 358 695	1 211 000		2 358 695	0
Pour les fondations abritées Donation d'usufruit						
Autres dons et contributions						
Pour les fondations abritées						
Donations d'usufruit						
Autres dons et contributions	9 877 466	3 180 254	3 276 042		9 781 677	747 539
TOTAL CONTRIBUTIONS FINANCIERES ET GENEROSITE DU PUBLIC	11 946 466	6 349 254	5 345 042		12 950 677	747 539
TOTAL	11 946 466	6 349 254	5 345 042		12 950 677	747 539

Les fonds dédiés pour projets sans dépenses depuis 2 exercices concernent soit des fonds reçus dans les fondations abritées pour un objet précis et non finalisé, soit des fonds reçus suite à une donation importante dont la consommation sous forme d'aide est prévue sur plusieurs exercices.

Comptes de résultat comparés

	Fondations abritées		Fondation AnBer		Total	
COMPTE DE RESULTAT EN KEUR	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021	EXERCICE 31/12/2022	EXERCICE 31/12/2021
Subventions			1	1	1	1
(1) Dons et donations temporaires d'usufruit reçus	6 234	5 781	5 308	4 943	11 542	10 724
(2) Utilisation des fonds dédiés des exercices antérieurs	3 276	2 515	2 069	2 253	5 345	4 768
(3) Report des fonds dédiés sur exercices futurs	(3 180)	(3 374)	(3 169)	(2 069)	(6 349)	(5 443)
(1) +(2) +(3) Produits d'exploitation utilisés sur l'exercice	6 330	4 922	4 209	5 128	10 539	10 050
Autres achats et charges externes	45	39	156	162	201	201
Aides financières	6 304	4 932	4 069	4 973	10 373	9 905
Total des charges d'exploitation	6 349	4 971	4 225	5 135	10 574	10 106
Résultat d'exploitation	-19	-49	-16	-7	-35	-56
Produits financiers	46	49	18	11	64	60
Produits exceptionnels						
Charges financières	-27		0	-1	-27	-1
Charges exceptionnelles						
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESULTAT	0	0	2	3	2	3

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	10 373 309	9 905 014
1.1 Réalisées en France	8 797 361	8 442 774
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	8 797 361	8 442 774
1.1 Réalisées à l'étranger	1 575 948	1 462 240
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 575 948	1 462 240
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	-	-
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	199 226	200 056
TOTAL DES EMPLOIS	10 572 535	10 105 070
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	6 349 254	5 443 216
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC SUR L'EXERCICE		
TOTAL	16 921 789	15 548 286

RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	11 579 259	10 783 105
1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Dons, legs et mécénat	11 541 641	10 724 112
- Dons manuels	7 324 839	6 857 950
- Legs, donations et assurance-vie	4 216 802	3 866 162
- Mécénat		
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	37 618	58 993
TOTAL DES RESSOURCES	11 579 259	10 783 105
2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	5 345 042	4 768 372
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	16 924 301	15 551 477
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	31 958	28 767
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	2 512	3 191
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)	34 470	31 958